

I COUPE D'ESPAGNE INTERNATIONALE KUNGFU



12 - 13 | 12 | 2026
PALAIS MULTIUSAGES
GUADALAJARA



I INTERNATIONAL KUNG FU SPAIN CUP

Le Département National de Kung Fu de la RFEK et DA annonce l'INTERNATIONAL KUNG FU SPAIN CUP, qui se tiendra les 12 et 13 décembre 2026 à Guadalajara.

LIEU

PALACIO MULTIUSOS DE GUADALAJARA
Avenida de El Vado, 13
19005 Guadalajara

PROGRAMME DE LA COMPÉTITION

Samedi 12 décembre / 09:00	Taolu individuel (toutes catégories) / Taolu Duo (toutes catégories). Éliminations, finales et remise des trophées
Samedi 12 décembre / 15:30	Tuishou (hommes et femmes) / Shuai Jiao (hommes et femmes) / Qingda (hommes et femmes) Éliminations, finales et remise des trophées
Dimanche 13 décembre / 09:00	Sanda (hommes et femmes) Éliminations, finales et remise des trophées

Les horaires de début de chaque journée sont provisoires. Une fois le nombre de participants connu, le programme de la compétition, avec les horaires définitifs et détaillés de chaque journée, sera publié.

ACCREDITATION ET ACCÈS

- **ACCREDITATION** : Les accréditations seront délivrées dans la salle de sport avant le début de la compétition. L'accès au site ne sera pas autorisé sans l'accréditation de compétition correspondante et une pièce d'identité (DNI) pourra être demandée afin de vérifier l'identité de chaque personne. En outre, les entraîneurs inscrits doivent porter de manière visible leur Accréditation d'Entraîneur Kung Fu en cours de validité.
- **ZONE D'ÉCHAUFFEMENT** : Les entraîneurs et les athlètes de chaque catégorie ne pourront accéder à la zone d'échauffement qu'à partir d'une heure avant le début de leur compétition. Une fois leur compétition terminée, ils devront quitter la zone d'échauffement dans les meilleurs délais.
- **ZONE DE COMPÉTITION** : Seuls l'équipe arbitrale et le personnel d'organisation indispensable seront autorisés dans la zone de compétition. En outre, seuls les athlètes participant à la catégorie en cours pourront être présents sur chaque tatami. Tous les entraîneurs et athlètes ayant terminé leur compétition devront quitter la zone dans les meilleurs délais.
- **MÉDIAS** : Seuls les représentants des médias autorisés pourront accéder à la salle de sport, sous réserve d'une demande préalable auprès de la RFEK. Les médias accrédités disposeront à tout moment d'un accès temporaire et contrôlé et devront rester dans la zone désignée. Il est précisé que toutes les informations audiovisuelles des championnats sont publiées sur les réseaux sociaux officiels de la fédération et sont librement accessibles.

PARTICIPANTS

Aucune limite de participation.

MODALITÉS, CATÉGORIES ET ÂGES

Modalités.

- Taolu individuel à mains nues – Mixte.
- Taolu individuel avec arme – Mixte.
- Taolu Taiji individuel à mains nues – Mixte.
- Taolu Taiji individuel avec arme – Mixte.
- Taolu Qi Gong par équipes – Mixte.
- Taolu Duo – Mixte.
- Tuishou individuel – Hommes et Femmes.
- Qingda individuel – Hommes et Femmes.
- Sanda individuel – Hommes et Femmes.
- Shuai Jiao individuel – Hommes et Femmes.

Catégories.

- Taolu individuel à mains nues
 - Enfants Mixte (8 et 9 ans).
 - Jeunes Mixte (10 et 11 ans).
 - Jeunes Juniors Mixte (12 et 13 ans).
 - Cadets Mixte (14 et 15 ans).
 - Seniors Mixte (16 à 35 ans).
 - Masters Mixte (plus de 36 ans).
- Taolu individuel avec arme
 - Enfants Mixte (8 et 9 ans).
 - Jeunes Mixte (10 et 11 ans).
 - Jeunes Juniors Mixte (12 et 13 ans).
 - Cadets Mixte (14 et 15 ans).
 - Seniors Mixte (16 à 35 ans).
 - Masters Mixte (plus de 36 ans).
- Taolu Taiji individuel à mains nues
 - Seniors Mixte (16 à 35 ans).
 - Masters 36–50 Mixte.
 - Masters 51–60 Mixte.
 - Masters +61 Mixte.
- Taolu Taiji individuel avec arme
 - Seniors Mixte (16 à 35 ans).
 - Masters 36–50 Mixte.
 - Masters 51–60 Mixte.
 - Masters +61 Mixte.
 -

Dans les modalités de Taolu individuel, des catégories seront organisées pour les athlètes en situation de handicap K11, K12, K21, K22, K23, K30, K40 et K50.

- Équipes de Taolu Qi Gong
 - Seniors Mixte (plus de 16 ans).
- Taolu Duo
 - Enfants Mixte (8 et 9 ans).
 - Jeunes Mixte (10 et 11 ans).
 - Jeunes Juniors Mixte (12 et 13 ans).
 - Cadets Mixte (14 et 15 ans).
 - Seniors Mixte (plus de 16 ans).



- Taolu Taiji Duo
 - Seniors Mixte (plus de 16 ans).
- Tuishou individuel
 - Seniors Hommes (plus de 18 ans) : -70 kg / -90 kg / +90 kg
 - Seniors Femmes (plus de 18 ans) : -55 kg / -70 kg / +70 kg
- Qingda individuel
 - Enfants Hommes (8 et 9 ans) :
 - -28 kg / -34 kg / +34 kg
 - Enfants Femmes (8 et 9 ans) :
 - -26 kg / -32 kg / +32 kg
 - Jeunes Hommes (10 et 11 ans) :
 - -30 kg / -35 kg / -40 kg / -45 kg / +45 kg
 - Jeunes Femmes (10 et 11 ans) :
 - -28 kg / -33 kg / -38 kg / -43 kg / +43 kg
 - Jeunes Juniors Hommes (12 et 13 ans) :
 - -40 kg / -46 kg / -52 kg / -58 kg / +58 kg
 - Jeunes Juniors Femmes (12 et 13 ans) :
 - -37 kg / -42 kg / -47 kg / -52 kg / +52 kg
 - Cadets Hommes (14 et 15 ans) :
 - -52 kg / -57 kg / -63 kg / -70 kg / +70 kg
 - Cadets Femmes (14 et 15 ans) :
 - -45 kg / -50 kg / -55 kg / -60 kg / +60 kg
 - Juniors Hommes (16 et 17 ans) :
 - -55 kg / -61 kg / -68 kg / -76 kg / +76 kg
 - Juniors Femmes (16 et 17 ans) :
 - -48 kg / -53 kg / -59 kg / -66 kg / +66 kg
 - Seniors Hommes (plus de 18 ans) :
 - -60 kg / -67 kg / -75 kg / -84 kg / +84 kg
 - Seniors Femmes (plus de 18 ans) :
 - -50 kg / -55 kg / -61 kg / -68 kg / +68 kg
- Sanda individuel
 - Seniors Hommes (plus de 18 ans) :
 - -60 kg / -65 kg / -70 kg / -75 kg / -80 kg / -85 kg / -90 kg / -100 kg / +100 kg
 - Seniors Femmes (plus de 18 ans) :
 - -50 kg / -55 kg / -60 kg / -65 kg / -70 kg / -75 kg / -80 kg / -90 kg / +90 kg
- Shuai Jiao individuel
 - Seniors Hommes (plus de 18 ans) :
 - -60 kg / -67 kg / -75 kg / -84 kg / +84 kg
 - Seniors Femmes (plus de 18 ans) :
 - -50 kg / -55 kg / -61 kg / -68 kg / +68 kg

Âges :

Les catégories d'âge sont déterminées en fonction de l'année de naissance.

Modalité	Catégorie	Années
Taolu	Enfants	2017-2018
	Jeunes	2015-2016
	Jeunes Juniors	2013-2014
	Cadets	2011-2012



	Seniors	1991-2010
	Masters	≤1990
Taolu Taiji	Seniors	1991-2010
	Masters 36-50	1976-1990
	Masters 51-60	1966-1975
	Masters +61	≤1965
Taolu Qi Gong	Seniors	≤2010
Taolu Duo	Seniors	≤2010
Qingda	Enfants	2017-2018
	Jeunes	2015-2016
	Jeunes Juniors	2013-2014
	Cadets	2011-2012
	Juniors	2009-2010
	Seniors	≤2008
Sanda	Seniors	≤2008
Shuai Jiao	Seniors	≤2008
Tuishou	Seniors	≤2008

Le Département National de Kung Fu se réserve le droit de supprimer, fusionner ou ajouter des catégories dans toute modalité si un nombre insuffisant de participants est inscrit.

TÈME DE COMPÉTITION

Taolu individuel et Duo, et Taolu Taiji.

En fonction du nombre de participants, ceux-ci seront répartis en groupes et effectueront une routine notée avec une forme à mains nues ou avec arme, d'une durée maximale de 2 minutes pour le Taolu et de 2 minutes 30 secondes pour le Taolu Taiji. Les meilleurs scores se qualifieront pour une deuxième manche pour les médailles.

La même forme peut être répétée. Toute forme de Taiji reconnue par le Département National de Kung Fu dans son règlement des grades et de la compétition sera valable.

Un minimum de trois paires sera requis pour organiser les catégories Duo. Dans le cas contraire, la catégorie sera annulée.

Équipes de Taolu Qi Gong.

La modalité Qi Gong sera composée d'équipes de 2 ou 3 personnes âgées de 16 ans et plus.

En fonction du nombre de participants, ceux-ci seront répartis en groupes et effectueront une routine notée avec une forme à mains nues ou avec arme, d'une durée maximale de 3 minutes. Les meilleurs scores se qualifieront pour une deuxième manche pour les médailles.

La même forme peut être répétée. Toute forme de Qi Gong reconnue par le Département National de Kung Fu dans son règlement des grades et de la compétition sera valable.

Adaptations :

- Dans les séries de mouvements répétitifs, un maximum de deux répétitions sera effectué. Dans le cas particulier des séries comportant des mouvements symétriques, une répétition sera effectuée de chaque côté.

Tuishou, Qingda, Shuai Jiao et Sanda individuels.

Les modalités de combat seront organisées en compétitions individuelles masculines ou féminines avec élimination directe et repêchage.

En fonction du nombre d'inscriptions, le nombre de rounds ou leur durée pourra être réduit.

Si le nombre de participants est insuffisant, une catégorie Open pourra être organisée.

Les catégories d'âge ne seront pas fusionnées.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront effectuées en ligne via <https://karatescoring.com>. La date limite est fixée au LUNDI 30 NOVEMBRE 2026 À 12:00. Il est précisé que tous les participants doivent disposer de leur propre DNI pour s'inscrire.

Important :

- Les inscriptions incomplètes ou envoyées après les délais établis ne seront pas acceptées.
- Les modifications des inscriptions déjà envoyées pourront être effectuées jusqu'au mardi 1er décembre 2026. Chaque modification coûtera 20 € à la fédération qui en fait la demande. Après cette date, aucune modification des inscriptions ne sera acceptée.
- Les désistements pourront être communiqués jusqu'au 03/12/2026. Les désistements communiqués après cette date ne donneront pas droit au remboursement des frais de participation.
- Désistements pour blessure : les athlètes se retirant pour cause de blessure pourront être remplacés par des athlètes de la même catégorie, à condition que cela soit communiqué avant le jour de la compétition.

1) COMPÉTITEURS :

1. Licence sportive Kung Fu 2026. Tous les compétiteurs doivent avoir leur licence annuelle traitée par l'intermédiaire de leur Fédération Régionale et doivent s'inscrire à la compétition sur la plateforme Karate Scoring. Chaque Fédération Régionale doit compléter correctement la documentation nécessaire au traitement de l'affiliation nationale au club auquel appartient l'athlète pour 2026.

Athlètes de nationalité espagnole : seuls les athlètes ayant participé au Championnat d'Espagne le 7 novembre 2026 pourront participer.

2. Frais de participation :
 - a. 40 € pour une catégorie.
 - b. 60 € pour deux à quatre catégories.

Chaque athlète peut s'inscrire dans un maximum de quatre catégories de compétition. L'organisation n'arrêtera pas la compétition si un athlète est appelé alors qu'il participe à une autre catégorie.

Le paiement sera effectué au moyen d'un terminal POS (Point of Sale) appartenant à la Fédération Espagnole de Karaté et DA, au sein de la plateforme Karate Scoring.

3. CERTIFICAT délivré par le Secrétariat Général de la Fédération Régionale correspondante attestant ce qui suit :
 - a. Que tous les athlètes participants disposent d'une assurance médicale 2026 en cours de validité, en indiquant la compagnie d'assurance à laquelle ils appartiennent, et qu'ils remplissent les conditions requises pour participer : âge, qualification, licence, etc.
 - b. Que les dossiers de la Fédération Régionale correspondante contiennent l'autorisation parentale pour les participants âgés de moins de 18 ans afin de participer aux Championnats d'Espagne et/ou aux activités de niveau national.
 - c. Que les dossiers de la Fédération Régionale correspondante contiennent l'autorisation relative aux droits à l'image pendant la participation aux Championnats d'Espagne et/ou aux activités nationales.
 - d. Que les dossiers de la Fédération Régionale correspondante contiennent l'autorisation de se soumettre aux contrôles antidopage.
4. Chaque délégation doit être munie des formulaires d'accident de sa compagnie d'assurance au cas où l'un de ses compétiteurs nécessiterait des soins hospitaliers.

2) ENTRAÎNEURS :

1. Licence sportive 2026. Tous les entraîneurs doivent être inscrits sur la plateforme Karate Scoring.
2. Frais de participation pour 2026 : gratuits pour cette édition.
3. Seuls les entraîneurs dûment inscrits, munis de leur accréditation de compétition correspondante et d'une Accréditation d'Entraîneur Kung Fu RFEK en cours de validité, pourront accéder à la zone de compétition.



3) ARBITRES DÉSIGNÉS :

1. Licence sportive 2026. Tous les arbitres participants seront désignés par la RFEK via la plateforme Karate Scoring. Nouveau site de gestion nationale : K-Talent RFEK.
2. Frais de participation pour 2026 : gratuits pour cette édition.

4) CLUBS (ESPAGNE) :

1. Affiliation Nationale des Clubs 2026 mise à jour : 100 €. Le paiement sera effectué au moyen du terminal POS de la RFEK et DA disponible sur la plateforme Karate Scoring.
2. Certificat du Secrétariat Général de la Fédération indiquant les clubs participants et leur numéro d'inscription correspondant auprès de la Direction Générale des Sports de leur Communauté Autonome.

TRÈS IMPORTANT : les clubs qui ne sont pas inscrits auprès de la Direction Générale Régionale des Sports ne seront pas autorisés à participer.

INSCRIPTION DES ATHLÈTES ÉTRANGERS

Ils doivent s'inscrire sur la plateforme en fournissant les informations demandées.

https://livesportscoring.com/2026/RFEK/RFEK2026_CopaKungFu/
https://livesportscoring.com/2026/RFEK/RFEK2026_CopaKungFu/

L'inscription est ouverte à tous les athlètes titulaires d'une licence sportive 2026 en cours de validité.

- **ATHLÈTES SANS NATIONALITÉ ESPAGNOLE RÉSIDANT EN ESPAGNE** : si l'athlète n'a pas la nationalité espagnole, il doit remplir les conditions légales de participation au Championnat : résidence légale en Espagne, possession d'une licence et affiliation à la RFEK par l'intermédiaire du Club et de la Fédération Régionale correspondants.
Ils doivent s'inscrire sous le pays qu'ils représentent.
- **ATHLÈTES VENANT DE L'ÉTRANGER** : les athlètes venant de l'étranger sans licence par l'intermédiaire d'un Club/Fédération Régionale doivent fournir un certificat délivré par leur fédération sportive nationale confirmant qu'ils disposent de l'assurance requise.

MODE DE PAIEMENT

Le paiement peut être effectué au moyen d'un terminal POS (Point of Sale) appartenant à la Fédération Espagnole de Karaté et DA. Pour finaliser l'inscription, il faut appuyer sur le bouton PAY afin de terminer le processus.

Après confirmation du paiement, le navigateur se connectera au terminal bancaire, où les données de la carte pourront être saisies et les frais d'inscription pourront être réglés en toute sécurité. Ce processus de paiement implique la réception d'un SMS sur le téléphone mobile de l'utilisateur avec le code nécessaire pour valider le paiement. La plateforme Karate Scoring n'accède jamais aux données des cartes de crédit ou de débit, car la connexion est établie directement avec l'établissement bancaire par l'intermédiaire de l'opérateur Redsys.

LES PAIEMENTS PAR VIREMENT BANCAIRE NE SERONT PAS ACCEPTÉS

TIRAGE AU SORT

- **VALIDATION DES INSCRIPTIONS** : elle aura lieu le VENDREDI 4 DÉCEMBRE. Les désistements pourront être communiqués jusqu'au 03/12/2026. Les désistements communiqués après cette date ne donneront pas droit au remboursement des frais de participation.



- **TIRAGE PROVISOIRE** : le tirage provisoire aura lieu au siège de la Fédération Royale Espagnole de Karaté, C/ Vicente Muzas, 4 (Madrid), le **MARDI 8 DÉCEMBRE 2026**. La date limite pour signaler toute erreur détectée sera fixée au **MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2026 à 14:00**.
- **TIRAGE FINAL** : après examen et résolution des réclamations acceptées, le PDF contenant le tirage final sera publié et pourra être téléchargé depuis le site **KARATE SCORING**. Dans tous les cas, la RFEK se réserve le droit de modifier le tirage final si des circonstances extraordinaires le justifient.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET TENUE

La tenue et l'équipement de protection établis dans le Règlement de Compétition pour chaque modalité doivent être utilisés.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Il est rappelé aux participants la nécessité de respecter la législation en vigueur concernant le contrôle antidopage et les Autorisations d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT). Tout athlète qui utilise ou doit utiliser une substance figurant sur la liste des substances interdites doit présenter l'autorisation correspondante s'il est soumis à un contrôle, en compétition comme hors compétition.

<http://www.rfek.es/index.php/competicion/lucha-antidopaje>

ARBITRAGE

Conformément au Règlement de Compétition du Département National de Kung Fu de la RFEK, à l'exception des dispositions spécifiques de chaque modalité mentionnées ci-dessus. Toute modification effectuée en fonction des inscriptions reçues sera communiquée aux Fédérations Régionales.

TENUE SPORTIVE

Tous les athlètes participant à la compétition doivent porter le survêtement officiel de leur Fédération Régionale comme tenue sportive. Aucun drapeau, poupée, peluche ou autre objet sans rapport avec la compétition ne pourra être apporté sur le podium. Les entraîneurs doivent porter le survêtement officiel de leur Fédération Régionale comme tenue sportive.

PESÉE

Les athlètes seront pesés sur le lieu de la compétition le samedi 12 décembre, de 09:00 à 11:00. Pendant toute la procédure de pesée, le protocole de la fédération sera strictement respecté. Les athlètes qui ne se situeront pas dans les limites de la catégorie dans laquelle ils sont inscrits seront disqualifiés et ne pourront être ni remplacés ni transférés dans une autre catégorie. Il est obligatoire de présenter le DNI original ou tout autre document valide prouvant l'identité et la date de naissance de l'athlète.

MARGE DE TOLÉRANCE : 500 grammes (femmes) et 200 grammes (hommes)



Royal Spanish Karate Federation
of Karate and Associated Disciplines
www.rfek.es



KUNGFU POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Toutes les fédérations participantes doivent envoyer la documentation requise à secretariadokungfu@rfek.es au moins 10 jours avant la compétition, afin qu'elle puisse être examinée par l'équipe de classification de la RFEK et que leur participation à la compétition puisse être autorisée.

Il est également obligatoire de présenter physiquement tous les documents lors de la session de classification.

CONTACT

Toute question relative à la compétition doit être envoyée à secretariadokungfu@rfek.es

Pour information et aux fins appropriées.

Madrid, le 1er octobre 2026

Président de la RFEK et DA
Antonio Moreno Marqueño

Directeur du Département National de KUNG FU
Miguel Ángel Rojo Darriba

DESTINATAIRES : TOUTES LES FÉDÉRATIONS RÉGIONALES DE KARATÉ





Royal Spanish Karate Federation
of Karate and Associated Disciplines
www.rfek.es



CERTIFICAT DE LA FÉDÉRATION RÉGIONALE (à compléter par la Fédération Régionale)

M./Mme _____

Le/La Secrétaire de la Fédération de _____ certifie
que :

1. Tous les athlètes participants disposent d'une assurance médicale 2026 en cours de validité, auprès de la compagnie d'assurance _____, et remplissent les conditions requises pour participer : âge, qualification, licence, etc.
2. Les dossiers de la Fédération Régionale correspondante contiennent l'autorisation relative aux droits à l'image pendant la participation aux Championnats d'Espagne et/ou aux activités nationales.
3. Les dossiers de la Fédération Régionale correspondante contiennent l'autorisation de se soumettre aux contrôles antidopage.

SIGNATURE ET CACHET DE LA FÉDÉRATION RÉGIONALE





ANNEXE I – AUTORISATION RELATIVE AUX DROITS À L'IMAGE

En acceptant les conditions de participation, la personne inscrite à la compétition autorise la FÉDÉRATION ROYALE ESPAGNOLE DE KARATÉ ET DISCIPLINES ASSOCIÉES, ci-après RFEK ET DA, ainsi que tout tiers, personne physique ou morale, auquel la RFEK ET DA pourrait céder les droits d'exploitation sur les contenus audiovisuels, ou une partie de ceux-ci, à utiliser, selon le cas, toutes les photographies, vidéos ou enregistrements audio réalisés pendant la compétition faisant l'objet de cette inscription, ou une partie de ceux-ci, dans lesquels la personne concernée pourrait apparaître en tant que participant ou spectateur. (Article 8 de la Loi Organique 1/1982 relative à la protection civile du droit à l'honneur, à la vie privée personnelle et familiale et à sa propre image, dans la mesure où il s'agit d'un événement sportif public.)

De même, la participation à la compétition officielle constitue un consentement exprès à la publication d'images dans lesquelles les participants apparaissent individuellement ou en groupe, uniquement à des fins de promotion de la compétition et dans le cadre des responsabilités de la RFEK ET DA.

Cette publicité pourra être réalisée sur le site officiel de la RFEK et ses profils sur les réseaux sociaux, dans des enregistrements destinés à la diffusion, ainsi que dans des photographies destinées à des magazines ou publications liés au sport. Dans le cas des mineurs, la diffusion sera effectuée dans le plein respect des droits des mineurs.

Cette autorisation n'est soumise à aucune limitation géographique et, par conséquent, la RFEK ET DA, ainsi que les personnes physiques ou morales auxquelles elle pourrait céder les droits d'exploitation sur ces contenus audiovisuels, pourront les utiliser dans tous les pays du monde, sans aucune limitation géographique.

Cette autorisation couvre toutes les utilisations qui pourraient être faites des contenus audiovisuels susmentionnés, ou des parties de ceux-ci dans lesquelles la personne concernée pourrait apparaître, au moyen des techniques et supports actuellement connus, notamment les supports écrits, audiovisuels et électroniques, y compris internet, ainsi que ceux qui pourraient être développés à l'avenir, et pour toute application.

Tout ce qui précède est soumis à la seule limitation selon laquelle ces utilisations ou applications ne pourront porter atteinte au droit à l'honneur dans les conditions établies par la Loi Organique 1/1982 du 5 mai relative à la protection civile du droit à l'honneur, à la vie privée personnelle et familiale et à sa propre image. La présente autorisation ne fixe aucune limite de durée, ni pour son octroi ni pour l'exploitation de ces contenus audiovisuels, ou des parties de

ceux-ci dans lesquelles la personne concernée pourrait apparaître, et est donc considérée comme accordée pour une durée illimitée. Cette cession est consentie à titre gratuit.

Le cédant ne reçoit aucune contrepartie en échange de la cession des droits à l'image au cessionnaire et ne pourra demander à l'avenir aucune contrepartie pour l'utilisation, dans les conditions décrites, de ces contenus par la RFEK ET DA ou par toute autre personne physique ou morale à laquelle elle pourrait céder les droits d'exploitation.

ANNEXE II – TRAITEMENT DES DONNÉES

Conformément à la Loi Organique 8/2023 relative à la protection des données personnelles et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 concernant la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la libre circulation de ces données (RGPD), ainsi qu'à la législation espagnole applicable, il vous est indiqué que, concernant les données permettant de vous identifier en tant que membre d'une fédération, celles-ci seront traitées afin d'assurer le service demandé conformément à l'article 6.1(b) du RGPD. Votre image et/ou votre voix seront traitées sur la base de l'article 6.1(e) du RGPD. Il vous est également indiqué que ces données pourront être communiquées lorsqu'une obligation légale l'exige, conformément à l'article 6.1(c) du RGPD.

Tous les participants à la compétition sont informés que, conformément à la législation relative à la protection des données, les données personnelles nécessaires à l'inscription et à la participation à la compétition relèvent de la responsabilité de la Fédération Régionale correspondante, et que la RFEK et DA est autorisée à les traiter.

Toutes les données recueillies sont soumises à des engagements de confidentialité et aux mesures de sécurité prévues par la loi et, en aucun cas, ne sont transférées à des tiers ou traitées par ceux-ci, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales, sans le consentement préalable du client, du tuteur ou du représentant légal, sauf lorsque cela est indispensable à la bonne prestation du service par la RFEK et DA.

À l'issue de la compétition, les données seront archivées et conservées pendant une période minimale de deux ans, après quoi elles resteront archivées uniquement à des fins documentaires par la RFEK et DA. Ces données pourront être transférées aux entreprises participant à la gestion administrative de la compétition.

Vous êtes informé de la possibilité de retirer votre consentement à tout moment. Toutefois, ce retrait n'affectera pas les traitements effectués avant le retrait, ni les traitements liés à la compétition, tels que l'enregistrement, la reproduction et la diffusion en streaming ou toute autre forme de diffusion.



Royal Spanish Karate Federation
of Karate and Associated Disciplines
www.rfek.es



Vous êtes également informé que vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement ou de portabilité des données conformément au RGPD. Ces droits peuvent être exercés par écrit à l'adresse postale indiquée ou à rfek@rfek.es, accompagnés d'une copie de votre DNI.

Vous êtes également informé de votre droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de contrôle, à savoir l'Agence espagnole de protection des données.



ANNEXE III – ACCRÉDITATION D'ENTRAÎNEUR KUNG FU RFEK

1. Accréditation d'Entraîneur Kung Fu RFEK.

Seuls les entraîneurs dûment inscrits et titulaires de leur Accréditation d'Entraîneur Kung Fu RFEK correspondante et en cours de validité peuvent accéder à la zone de compétition. Les accréditations sont personnelles et non transférables, contiennent des données personnelles et identifient un entraîneur. Tous les entraîneurs inscrits à la compétition doivent disposer d'une Accréditation d'Entraîneur Kung Fu RFEK en cours de validité.

2. Vérification de l'Accréditation d'Entraîneur Kung Fu RFEK.

Tous les entraîneurs inscrits à la compétition doivent disposer d'une Accréditation d'Entraîneur Kung Fu RFEK en cours de validité, ainsi que de l'accréditation de compétition correspondante. Avant chaque combat, la validité de l'accréditation et l'identité de son titulaire seront vérifiées et le DNI pourra être demandé si nécessaire. Si un problème quelconque met en doute sa validité, il sera signalé à la direction de la compétition et les mesures appropriées seront prises.

3. Conséquences d'une utilisation abusive de l'Accréditation d'Entraîneur Kung Fu RFEK.

Si une personne tente d'accéder à la zone de compétition sans accréditation, ou participe à la compétition en qualité d'entraîneur avec une accréditation qui n'est plus valable, a été modifiée ou falsifiée, ou implique l'usurpation de l'identité d'une autre personne, la RFEK et DA pourra adopter les mesures suivantes, en fonction dans tous les cas de la gravité des circonstances :

1. Toute utilisation abusive des accréditations entraînera l'expulsion immédiate de la compétition.
2. En cas de première utilisation abusive, les personnes concernées se verront interdire d'exercer des fonctions d'entraîneur lors des compétitions officielles pendant une période de trois mois au cours de l'année sportive en cours.
3. En cas de récidive, les mesures à adopter seront laissées à la discrétion de la Commission Technique Kung Fu de la RFEK et DA et pourront inclure l'annulation définitive de l'accréditation de l'entraîneur.

Ces mesures ne s'appliquent pas uniquement à l'entraîneur ayant commis l'irrégularité, mais également à toutes les personnes ayant contribué à l'utilisation abusive de l'Accréditation d'Entraîneur Kung Fu RFEK.

Enfin, la RFEK et DA pourra transmettre l'affaire à la Commission Disciplinaire Sportive de la RFEK et DA pour analyse afin de déterminer si elle constitue une infraction disciplinaire. Si des documents prétendument falsifiés ont été présentés, la RFEK et DA se réserve le droit d'en informer les autorités judiciaires compétentes.

ANNEXE IV – CATÉGORIES KUNG FU

Catégories KF10 : Déficience visuelle



- KF11 : Acuité visuelle de 6/18 avec perception de la lumière dans l'œil le moins atteint. Compétition avec les yeux bandés.
- KF12 : Cécité sans perception de la lumière. Compétition avec les yeux bandés.

Catégories KF20 : Déficience intellectuelle

- KF21 : Déficience intellectuelle avec un $QI \leq 75$, difficultés dans les capacités d'adaptation et apparition avant l'âge de 22 ans.
- KF22 : Déficience intellectuelle associée à des affections permanentes et/ou au syndrome de Down.
- KF23 : Athlètes présentant un trouble du spectre de l'autisme de niveau I.

Catégories KF30 : Athlètes en fauteuil roulant

- KF30 : Athlètes présentant une hypertonie, une ataxie, une athétose, des malformations congénitales, une amplitude passive réduite des mouvements et une hémiplégie.

Catégories KF40 : Déficience physique

- KF40 : Amputation ou perte de membre, faiblesse musculaire et limitation articulaire, hypertonie, ataxie, athétose et petite taille.

Catégories KF50 : Déficience auditive

- KF50 : Athlètes présentant une déficience auditive.